

## **FUCHS & ASSOCIES FINANCE SA, en liquidation judiciaire**

### **Rapport no 1 des liquidateurs**

Le présent rapport (« le rapport ») a pour objectif de présenter des informations sur l'évolution et la situation de FUCHS & ASSOCIES SA, en liquidation judiciaire (ci-après « FAF » ou « la Société »). Ces informations ont un caractère général.

Pour des raisons dues à des litiges potentiels ou en cours, les liquidateurs sont dans l'impossibilité de communiquer sur l'ensemble des aspects de la liquidation. Les liquidateurs ont apporté les soins nécessaires à la collecte et au traitement des informations données. Ils ne peuvent cependant en garantir ni l'exhaustivité, ni l'exactitude.

Les informations communiquées reflètent la connaissance des liquidateurs au moment de la rédaction de ce rapport. Cette connaissance est susceptible d'évoluer et avec elle, les informations à communiquer par les liquidateurs. Dans une telle éventualité, les liquidateurs ne procéderont pas à une mise à jour systématique et immédiate de leur communication, mais l'incluront dans un prochain rapport qui sera publié sur ce site.

Le prochain rapport sera publié lorsque la situation le justifiera.

La présente communication est faite sous toutes réserves et sans préjudice quant aux droits des liquidateurs, qui déclinent notamment toute responsabilité pour l'utilisation ou la non-utilisation que des personnes tierces feront des informations communiquées.

#### **1. Actifs**

##### **1.1. Vente de l'immeuble**

La vente publique de l'immeuble sis au 47-49 blvd du prince Henri a eu lieu le 7 juin 2024.

Les lots ont été adjugés au prix de € 9.500.000. En absence de surenchère dans le délai imparti, la vente est devenue définitive.

##### **1.2. Vente de la société FAM**

Un contrat de vente fut signé en date du 25 septembre 2023. A ce jour, l'agrément par la CSSF demeure en suspens, de manière à ce que les conditions suspensives ne sont pas encore levées.

### **1.3. Vente œuvres d'art**

Différentes œuvres d'art (statues et tableaux) récupérées au siège de FAF ont été vendues. Les tableaux qui n'ont pas pu être vendus de gré à gré seront mis en vente publique le 7 juillet 2024.

## **2. Autres sociétés du groupe**

### **2.1. Alternative Advisors SA (« AA »)**

ALTERNATIVE ADVISERS SA, société détenue à 100% par FAF, a été déclarée en état de faillite par jugement du 17 mai 2024 suivant assignation introduite par FAF.

Me Marie-Christine GAUTIER fut nommée curateur.

Une déclaration de créance a été déposée par FAF dans la faillite de AA.

### **2.2. Fuchs Conseils SARL**

FUCHS CONSEILS SARL a été déclarée en état de faillite par jugement du 3 mai 2024.

Me Marjorie BINET fut nommée curateur.

### **2.3. Fuchs & Insurance SA (« FISA »)**

FISA, société détenue à 100% par FAF, a été mise en faillite par jugement du 3 juin 2024.

Me Christian STEINMETZ fut nommé curateur.

Une déclaration de créance sera déposée par FAF dans la faillite de FISA.

### **2.4. Succursale à Bruxelles**

La succursale à Bruxelles a été fermée.

### **2.5. Fuchs & Associés Finance (Suisse) SA (« FAF Suisse »)**

FAF détient une participation de 100% dans FAF Suisse qui n'a plus d'actifs.

## **3. Récupérations prévisibles**

Les informations qui sont actuellement disponibles aux liquidateurs ne permettent pas de faire une estimation des recouvrements en faveur de la masse des créanciers.

## **4. Passif**

### **4.1. Déclarations de créance**

Un total de 395 déclarations de créance a été déposé pour un montant de € 60.519.405,90.

Les créanciers sont majoritairement composés (i) d'anciens salariés, (ii) de gestionnaires réclamant des commissions/bonus, (iii) de prestataires de services, et (iv) de l'administration fiscale luxembourgeoise.

Le procès-verbal de vérification des créances fut signé en date du 24 mai 2024. Les courriers d'information aux déclarants ont été envoyés, informant les déclarants dont la déclaration de créance a été contestée de la nécessité de procéder par voie d'assignation.

243 déclarations de créance ont été acceptées pour un montant de € 10.401.154,33, dont 195 déclarations pour € 3.905.332 ont été acceptées à titre de créances privilégiées.

Les formalités à respecter par les déclarants dont la créance invoquée a été contestée sont plus amplement détaillées dans le jugement de liquidation du 18 juillet 2023 et dans le communiqué des liquidateurs du 5 juin 2024, documents également publiés sur le présent site.

### **4.2. Litiges**

FAF est partie défenderesse dans des litiges au Luxembourg, en Suisse, en France et en Espagne.

## **5. Situation financière et prochaines étapes**

Au 31 mai 2024, FAF en liquidation détient un solde en banque de € 3.316.022,26.

Les déclarations de créance acceptés ne pourront être payées qu'après la reddition des comptes. A ce stade, les liquidateurs sont dans l'impossibilité d'indiquer une date de paiement. Les prochaines étapes et l'agenda dépendront de l'avancement des opérations de liquidation (vente des actifs FAF), du montant recouvré et des dividendes ensuite disponibles pour être versés aux créanciers, en fonction de leur rang.

Luxembourg, le 18 juin 2024

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA

Carole LAPLUME